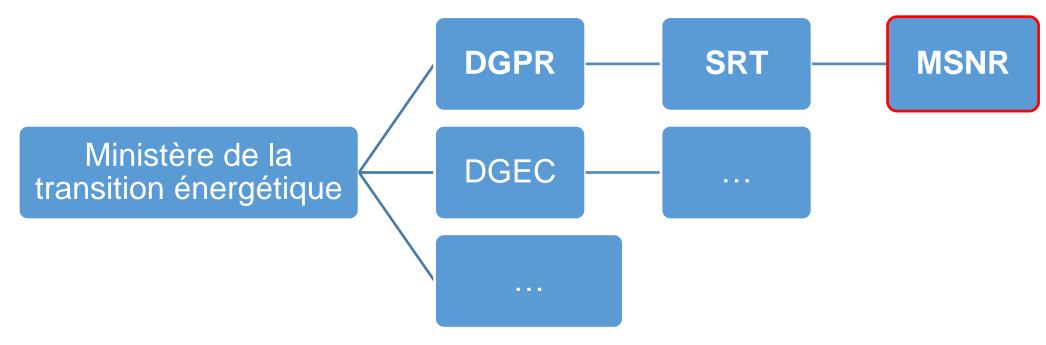


Présentation de la MSNR

La Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR) agit au nom du Ministre de la sûreté nucléaire.

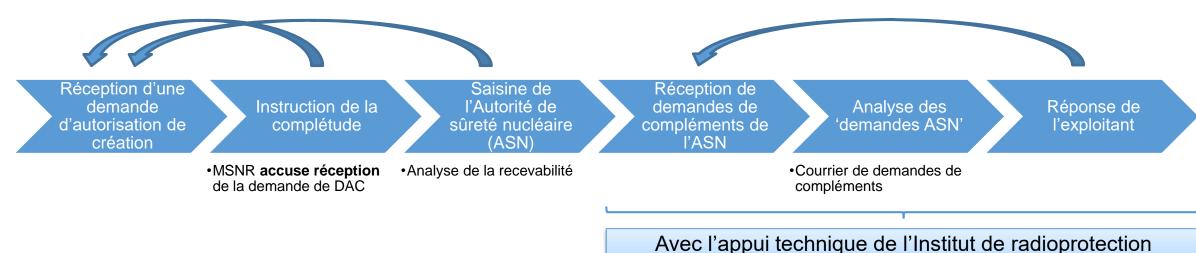
À ce titre, elle instruit les demandes d'autorisation de création, de modifications et de démantèlement des installations nucléaires de base.



Cf. Décret n° 2022-845 du 1er juin 2022 relatif aux attributions du ministre de la transition énergétique

Instruction d'une demande de DAC

L. 593-7 et suivants et R. 593-16 et suivants du code de l'environnement

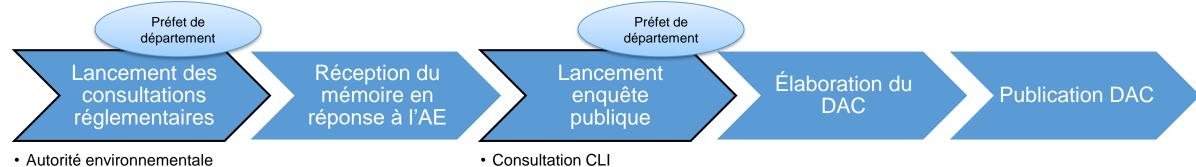


Avec l'appui technique de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

Instruction d'une demande de DAC

Délais d'instruction : 3 ans, prorogeable de 2 ans

(hors échanges officiels avec l'exploitant)



- Autorité environnementale (AE)
- Commission locale de l'eau (CLE)
- Commission locale d'information (CLI)

Instruction de la demande de DAC de Cigéo

Délais d'instruction : 3 ans, prorogeable de 2 ans

(hors échanges officiels avec l'exploitant)

Préfet de Préfet de département département Lancement des Réception du Lancement Élaboration du Publication DAC consultations mémoire en enquête DAC réponse à l'AE publique réglementaires Consultation CLI Autorité environnementale (AE) · Commission locale de

Avis complémentaires L. 542-10-1 du CE

Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

l'eau (CLE)

Commission locale

d'information (CLI)

- Commission nationale d'évaluation (CNE)
- → Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

Merci de votre attention